

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 2 MARS 2016**

I VERIFICATION DU QUORUM

PRESENTS : Ammon Micheline, Blanchard Christian, Cotte Frédéric, Desouche Jean-Laurent, Dufaure de Citres Bruno, Eparvier Bernard, Escoffier Valérie, Fayard Elisabeth, Goret Guillaume, Lardon Annie, Largeron Frédéric, Moulin Bruno, Rancon Lauriane, Rascle Nadine, Rouchon Patrick, Salgado Emmanuel, Vicens Michèle.

Absents excusés : Bruyère Bernard (Pouvoir Bruno Moulin), Forand Christian (Pouvoir Bernard Eparvier), Gaude Yolande (Pouvoir Emmanuel Salgado), Ollivier-Pevel Solange (Pouvoir Michèle Vicens)

Absents non excusés Forestier Frédéric, Marcucci Cécile

A la suite de l'appel, Frédéric Largeron interroge Mr Le Maire pour savoir pourquoi il n'y a pas de table à disposition de la presse ce soir. Il pense que c'est plus pratique pour prendre des notes. Mr Le Maire lui répond que cela a été décidé par rapport au nombre de personnes présentes dans la salle, la place étant limitée.

Frédéric Largeron propose que les membres du conseil se serrent autour de la table du conseil municipal pour y laisser une place à la presse.

Mr Le Maire propose qu'on ne polémique pas sur ce point.

Bruno Moulin lui répond que cela ne gêne pas (de mettre une table)

L'une des personnes de la presse intervient et indique que ce sera dans le compte rendu. Mr le Maire la prie de ne pas intervenir dans le cadre du conseil municipal.

Mr Le Maire indique que le quorum est atteint.

II NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Mr le Maire propose Lauriane Rancon.

III APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/12/2015

Approuvé à l'unanimité

IV LECTURE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.212222 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- *Renouvellement ligne de trésorerie budget Camping - Caisse d'Epargne : 60 000 €*
- *Renouvellement ligne de trésorerie budget Commune - Caisse d'Epargne : 500 000 €*
- *Redevance 2015 versée par France Telecom pour occupation du domaine public : 2 800.07 €*
- *Subvention 2016 AEDE : versement 1^{er} acompte 3 000 €*
- *Acquisition équipements complémentaires matériel de déneigement : VILLETON (2 124.50 € H.T.) – CMF BERTHET ACIER (1 146.10 € H.T.)*

Le maire fait lecture des différentes lignes

Il demande s'il y a des questions complémentaires. Aucune question n'est posée.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

V MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

La population de la commune au 01/01/2016 est de 3 535 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire est donc devenu obligatoire. L'article 22 : « Débat d'Orientation Budgétaire » du Règlement Intérieur du Conseil Municipal doit être modifié.

Il convient de remplacer la dernière ligne de cet article « Ce débat ne donne pas lieu à un vote » par « Ce débat est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote ».

Le maire fait lecture de cette modification.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

VI APPROBATION COMPTES DE GESTION 2015 ETABLIS PAR LA TRESORIERE

Le maire liste les recettes et les dépenses des différents comptes

RESULTAT 2015 BUDGET COMMUNE

Section de Fonctionnement : -

Recettes : 2 729 145.38 €

- Dépenses : 2 192 814.20 €

- Excédent : 536 331.18 €

- Affectation résultat fonctionnement 2014 : 0.00 €

- **EXCEDENT GLOBAL : 536 331.18 €** (Pour mémoire CA 2014 : 656 960.50 €)

Section d'Investissement :

- Recettes : 1 287 338.75 €
- Dépenses : 1 211 725.54 €
- Excédent : 75 613.21 €
- Déficit exercice 2014 : 996 316.17 €
- **DEFICIT GLOBAL : 920 702.96 €** (Pour mémoire CA 2014 : 996 316.17 €)

RESULTAT 2015 BUDGET CAMPING**Section de Fonctionnement :**

- Recettes : 71 127.82 €
- Dépenses : 96 536.17 €
- Déficit : 25 408.35 €
- Déficit 2014 reporté : 38 032.70 €
- **DEFICIT GLOBAL : 63 441.05 €** (Pour mémoire CA 2014: déficit : 38 032.70 €)

Section d'Investissement :

- Recettes : 81 294.29 €
- Dépenses : 44 781.24 €
- Excédent : 36 513.05 €
- Déficit 2014 reporté : 10 756.53 €
- **EXCEDENT GLOBAL : 25 756.52 €** (Pour mémoire CA 2014: déficit : 10 756.53 €)

RESULTAT 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT**Section de Fonctionnement :**

- Recettes : 86 426.69 €
- Dépenses : 89 437.75 €
- Déficit : 3 011.06 €
- Déficit 2014 reporté : 117 362.75 €
- **DEFICIT GLOBAL : 120 373.81 €** (Pour mémoire CA 2014 : Déficit 117 362.75 €)

Section d'Investissement : -

- Recettes : 47 861.60 €
- Dépenses : 68 372.03 €
- Déficit : 20 510.43 €
- Déficit 2014 reporté : 13 641.93 €
- **DEFICIT GLOBAL : 34 152.36 €** (Pour mémoire CA 2014 : déficit 13 641.93 €)

RESULAT 2015 BUDGET EAU**Section de Fonctionnement :**

- Recettes : 55 571.39 €

- Dépenses : 62 117.03 €
- Déficit : 6 545.64 €
- Affectation résultat Fonctionnement 2014 : 14 511.26 €
- **EXCEDENT GLOBAL : 7 965.62 €** (Pour mémoire CA 2014 : Excédent 43 533.26 €)

Section d'Investissement : -

- Recettes : 59 277.06 €
- Dépenses : 22 574.36 €
- Excédent : 36 702.70 €
- Excédent 2014 reporté : 179 802.09 €
- **EXCEDENT GLOBAL : 216 504.79 €** (Pour mémoire CA 2014 : excédent 179 802.09 €)

RESULTAT 2015 BUDGET CIMETIERE

Section de Fonctionnement :

- Recettes : 0.00 €
- Dépenses : 4 797.86 €
- Déficit : 4 797.86 €
- Résultat de Fonctionnement reporté : 5 885.40 €
- **EXCEDENT GLOBAL : 1 087.54 €**

Mr le maire demande au conseil s'il y a des questions sur les différents budgets.
Bruno Moulin demande si on va détailler plus tard les différentes lignes. Mr le maire lui répond par l'affirmative

VOTE : Approuvé à l'unanimité

VII VOTE COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Mr le maire propose de faire lecture des différentes lignes puis il laissera Emmanuel Salgado gérer le Vote.

Il propose de voter l'intégralité des différents comptes en une fois. La proposition est acceptée.
Mr le Maire détaille les différentes lignes en commençant par le budget Général.

BUDGET GENERAL (Document détaillé, chiffré disponible en mairie)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Mr le Maire fait lecture des dépenses et demande s'il y a des questions.

Les interventions :

Sur l'entretien des terrains : Frédéric LARGERON demande pour les Adreys si les bancs ont été enlevés pour faciliter le travail de tonte.

Mr le Maire lui répond qu'ils sont en train d'être repeints

Sur l'entretien de voies et réseau : Bruno Moulin fait remarquer que ce n'est plus Mr D'Antona qui s'occupe de la tournée de l'éclairage public. Il demande si c'est une question de tarif.

Mr le Maire lui répond par la négative, il a été décidé de tester d'autres entreprises. Ceci afin d'avoir du recul sur la prestation avant de faire un appel d'offre.

Bruno Moulin pense que Mr D'Antona n'a pas été mis au courant et cela fait vingt ans qu'il travaille pour la commune. Il trouve que cela est gênant.

Mr Le Maire lui confirme que cela fait 27 ans, qu'il ne pense pas avoir d'obligation vis-à-vis de Mr D'Antona. Pour autant il rassure Bruno Moulin en lui indiquant qu'il est en contact avec lui.

Sur l'entretien du matériel roulant : Frédéric Cotte explique les réparations et équipements effectués notamment pour la sécurité. (Lame pour la neige, pneus ...)

Bruno Moulin fait remarquer qu'il n'y a pas eu beaucoup de neige.

Frédéric Cotte lui répond que c'est un problème de sécurité d'avoir du matériel adapté.

Pour la maintenance : Mr le Maire fait remarquer que les changements ont été faits pour gagner sur le coût d'utilisation final. (Photocopieur par exemple)

Pour études et recherches : Bruno Moulin demande si un diagnostic a été fait en 2014 pour la chapelle claire joie. Mr le Maire lui répond que l'étude a été faite. (Commission de sécurité et rapport)

Réceptions : Bruno Moulin fait remarquer que c'est inférieur à l'année précédente de 40 %. Mr le Maire lui explique que les commerçants et entreprises n'ont pas été reçus cette année mais que cette opération se refera. Cette ligne sera amenée à fluctuer.

Rémunération du personnel : Isabelle Damon ajoute que la hausse est due en partie à l'augmentation des charges « retraite ». Il en sera de même sur le compte « Cotisations ».

CCAS : Mr le Maire rappelle que la hausse est due à l'étude sur les besoins sociaux.

Subventions : Mr le Maire rappelle le versement exceptionnel de 5 000 € pour la fête de la musique sur 2015.

Le maire fait lecture des recettes et demande s'il y a des questions

Les interventions :

Remboursement sur rémunération du personnel : La différence est due à plusieurs arrêts maladie.

Travaux en régie : Mme la Trésorière a demandé à ajuster car elle considère que certains travaux qui étaient en investissement sont à mettre en fonctionnement. Plusieurs communes sont impactées par cette mise à jour.

Coupes de bois : Frédéric Largeron demande de quoi il s'agit.

Emmanuelle Salgado précise qu'il s'agit des coupes de bois évoquées en conseil précédemment, proche de la sapinière. Il explique que c'est lui qui s'est chargé de la vente pour le compte de la commune. C'est pour cette raison qu'il trouve important de confier cette gestion à l'ONF.

Redevance à caractère sportif : Mr le Maire fait remarquer que le soleil de cette année a permis une hausse significative des recettes.

Dotations forfaitaires : Mr le Maire explique la baisse de la dotation forfaitaire, pour autant il fait remarquer qu'une compensation est faite via la dotation solidarité rurale.

Revenus d'immeubles : La baisse est due à la fin d'une convention avec le cercle bouliste.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Mr le Maire explique que la trésorerie a rencontré de gros problèmes d'édition et qu'il a eu les documents aujourd'hui seulement.

Isabelle Damon explique qu'elle ne pouvait donc pas fournir les documents avant.

Le maire fait lecture des recettes investissement :

Il y a essentiellement le virement à la section d'investissement, l'excédent et l'emprunt de 400 000 € pour le gymnase.

Le maire fait lecture des dépenses d'investissement :

Les panneaux lumineux : Nadine Rascle demande quand aura lieu le changement d'emplacement du panneau lumineux que personne ne voit.

Mr le Maire lui demande si elle a des remontées à ce sujet. Nadine Rascle lui répond par l'affirmative.

Mr le Maire lui confirme qu'il devrait être déplacé pour être plus visible. Pour autant, il y a du passage et il ne lui semble pas que ce soit totalement invisible.

Matériel de bureau : Mr le Maire explique que l'école Publique a été pourvue d'un VPI. Aucune dépense n'a eu lieu pour l'OGEC (école privée Jeanne d'Arc)

Dépense Sport : Les travaux sur le Gymnase à hauteur de 330 071 €. Nous sommes toujours dans l'attente des subventions.

DETR : Isabelle Damon explique que plusieurs subventions ne sont pas encore versées et le seront début 2016.

Mr le Maire demande s'il y a des questions complémentaires

BUDGET EAU (Document détaillé, chiffré disponible en mairie)

Mr le Maire détaille le budget et demande s'il y a un besoin d'informations complémentaires. Il n'y a pas de question de la part des membres du conseil.

BUDGET ASSAINISSEMENT (Document détaillé, chiffré disponible en mairie)

Mr le Maire détaille le budget et demande s'il y a un besoin d'informations complémentaires. Il n'y a pas de question de la part des membres du conseil.

BUDGET CIMETIERE (Document détaillé, chiffré disponible en mairie)

Mr le Maire détaille le budget et demande s'il y a un besoin d'informations complémentaires.

Il n'y a pas de question de la part des membres du conseil.

Frédéric LARGERON demande s'il reste des caveaux.

Mr le Maire lui répond par la négative. Isabelle Damon explique qu'il faudra refaire un budget si le conseil veut faire une nouvelle ligne de caveaux.

BUDGET CAMPING MUNICIPAL (Document détaillé, chiffré disponible en mairie)

Mr le Maire détaille le budget et demande s'il y a un besoin d'informations complémentaires.

Il n'y a pas de question de la part des membres du conseil.

Mr Le Maire indique que la saison a été bonne grâce au temps et à la piscine.

Mr le Maire ne devant pas être présent, il passe la main à Emmanuel Salgado, 1^{er} adjoint pour le vote.

Emmanuel Salgado valorise le bon travail d'Isabelle Damon et Josiane Paulet et passe les budgets au vote l'un après l'autre.

VOTE

Compte Administratif « Commune » : Approuvé à l'unanimité

Compte Administratif « Camping » : Approuvé à l'unanimité

Compte Administratif « Assainissement » : Approuvé à l'unanimité

Compte Administratif « Eau » : Approuvé à l'unanimité

Compte Administratif « Cimetière » : Approuvé à l'unanimité

Mr le Maire revient et remercie également les services administratifs.

VIII VOTE AFFECTATION DE RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2015

- Budget Commune

Le Maire propose que l'excédent de fonctionnement de la commune à hauteur de 536 331,18 € soit affecté sur le budget d'investissement.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- Budget Eau

Le maire propose d'affecter l'excédent de 7 965,62 € pour 2/3 au fonctionnement et 1/3 à la section d'investissement

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- Budget Cimetière

Le maire propose de laisser le montant d'excédent de 1087,54 € sur le fonctionnement.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

IX DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Mr le Maire explique le fonctionnement du débat d'orientation budgétaire.

Il s'appuie sur le document transmis au préalable aux conseillers municipaux.

Il reprend les différents articles notamment celui sur les dispositions légales. St Didier en Velay ayant plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire est obligatoire.

Il s'appuie sur un rapport qui reprend le contexte économique et demande s'il y a des questions. Bruno Moulin fait remarquer qu'il y a peut-être des questions mais il pense qu'il n'y aura pas forcément des réponses.

Mr le Maire continue la lecture du document. (Disponible en mairie pour consultation)

Il propose ensuite de passer à l'analyse des différents éléments.

Annie Lardon félicite Mr Le Maire pour la qualité du document fourni. Cependant, elle précise qu'il est important de noter certains points positifs, notamment la dotation solidarité rurale qui est en augmentation et qui viendra compenser la baisse de la dotation forfaitaire.

Mr le Maire remercie Mme Lardon, et transmet les félicitations au personnel administratif.

Mr le Maire reprend la lecture des documents et explique les efforts faits pour réduire les dépenses. Il est satisfait de ce résultat.

Il indique qu'il faudra attendre le 15 mars pour connaître l'évolution des bases. Nous l'aurons pour le vote mais pas avant. Les trois taux (Taxe d'habitation, Taxe foncière bâtie, Taxe foncière non bâtie) seront votés au prochain conseil municipal.

Il reprend les différentes dotations.

Il continue sur les différents points et en profite pour annoncer au conseil que la maison « Bergeron » a été mise en vente pour 160 000 € avec 500 m² de terrain.

Deux parcelles d'environ 400 m² seront commercialisées environ 45 000 € et une plus petite sera mise en vente environ 37 000 €.

Il indique que d'autres cessions seront l'objet de débat lors de futurs conseils municipaux.

Mr Le Maire insiste également sur un problème lié à l'éclairage public. Pour plusieurs postes aucun contrat n'a été signé depuis plusieurs années. Nous sommes donc redevables auprès du fournisseur d'énergie d'un montant d'environ 30 000 € (Le fournisseur est revenu sur 4 ans seulement). Après négociation, la facture s'élèvera à 25 000 € sur 3 ans.

Il est important d'avancer sur l'extinction de l'éclairage nocturne.

Mr Le Maire explique qu'un test est en cours sur 3 postes. Suite à ces tests, il n'y a pas eu de retours négatifs de la part de la population.

Mr le Maire reprend les charges de personnel qui représentent le plus gros poste de dépenses comme sur les autres communes. Il informe de deux départs en retraite et du fait que le remplacement de ceux-ci est étudié par les deux commissions concernées (scolaire et services techniques).

Mr le Maire reprend les éléments liés à l'endettement public et le fait que les élus doivent être vigilants sur ce sujet pour les générations futures.

Il reprend ensuite le détail de la dette pour la commune de St Didier en Velay.

Mr le Maire propose un échange sur les orientations budgétaires voulues par le conseil municipal.

Il explique que la commission finances se réunira en Mars pour préparer le budget.

Il liste les différents éléments ayant été mis en projet pour ce débat d'orientation budgétaire.

Gymnase : remplacement matériel, porte de secours, système d'accès, éclairage, tribune, chalet Tennis, Barrières bois, jeux enfants...)

Piscine : Signalisation, matériel divers notamment pour la régulation du chlore.

Services techniques : nouveaux matériels, barrières de ville

Culture : Lancement de l'étude pour l'aménagement de la Halle, travaux divers, Cinéma (somme en attendant une rénovation)

Ecole : Interphone pour gérer la sécurité de la porte de l'établissement, aménagement cour école, acquisition matériel informatique.

Travaux : voiries, aménagement et sécurisation du carrefour de la mairie, la réfection des passages piétons, dos d'âne.

Bâtiments communaux : réfection sanitaires et hall d'entrée salle polyvalente, accès aux personnes à mobilité réduite, remplacement ouvertures mairie, pôle social. **Divers** : téléphonie entre tous les lieux publics, logiciel cimetière, Mr le Maire demande s'il y a des questions sur ces propositions.

Bruno Moulin s'étonne du fait que le document fourni ne comporte pas de chiffrage et que cela rend difficile le débat.

Mr Le Maire lui répond que c'est la 1ère fois qu'il y a ce type de débat. Effectivement le conseil était habitué à avoir les prix mais il ne faut pas que cela empêche le débat. L'idée est de mettre en avant les priorités qu'on veut tous se donner. Il indique que c'est la pratique à la communauté de communes et sur des communes ayant l'habitude de ce type de débat. Le prix ne doit pas bloquer les volontés de faire les choses. Mais il précise que les prix seront étudiés en commission finances.

Bruno Moulin répond qu'avec 3 lignes, le budget sera déjà dépassé. Pour lui, cela ne rime pas à grand-chose. Pour exemple, il prend les travaux sur la RD 500 à Robert qui coutent cher. Et bien que ce soit une bonne idée de le faire, il s'interroge sur la manière de le financer.

Frédéric Langeron intervient sur le budget travaux, notamment pour une reprise des bancs au Lotissement « Les Adreys », sur la sécurité avec les passages piétons... Il s'étonne que rien ne soit prévu aux abords de la maison de retraite, qu'il estime très dangereux depuis le changement d'ouverture et d'accès.

Emmanuel Salgado lui répond que tout a été notifié lors du permis et que les choses sont faites comme cela est prévu au permis.

Bruno Moulin lui répond que pour l'instant il n'y a rien, et que c'est très dangereux. Il pense qu'il y aura bientôt un accident et il peut même citer qui va se faire accidenter. Emmanuel Salgado lui répond que ce n'est pas le seul endroit où il y a un risque.

Bruno Moulin insiste et redit que c'est excessivement dangereux. Il propose de mettre 3 barrières comme vu en commission Urbanisme.

Mr Le Maire lui répond qu'il faut aussi que les piétons soient vigilants en utilisant les trottoirs.

Bruno Moulin indique qu'il n'y a pas de trottoirs à cet endroit.

Mr le Maire cherche à finir son explication et indique qu'avec les travaux il va y avoir des aménagements.

Bruno Moulin indique que les travaux ont démarré et que cette zone est dangereuse pour les pensionnaires qui sortent, notamment ceux qui ont la maladie d'Alzheimer.

Mr Le Maire répond à Bruno Moulin que ces derniers ne sont pas censés sortir.

Annie Lardon répond qu'on ne va pas les enfermer.

Bruno Moulin dit « on n'a qu'à les achever tout de suite » Annie

Lardon reprend en expliquant le manque de visibilité.

Bruno Moulin lance « moi je parie sur Mr Olagnon ». Il l'a vu un jour et se demande comment il a fait pour ne pas se faire écraser.

Michèle Vicens indique qu'il traverse aussi la route nationale et qu'il ne faudrait pas qu'il soit seul. C'est dangereux effectivement.

Bruno Moulin précise que sur la route nationale, il traverse sur le passage piétons et qu'il fait attention. La zone dont il parlait précédemment n'a ni passage piétons, ni protection.

Mr Le Maire s'interroge sur le choix qui a été fait sur le bâtiment.

Bruno Moulin indique que nous n'en sommes pas là mais qu'il suffit de mettre 3 barrières.

Mr Le Maire explique quand même que la sortie choisie n'est pas très judicieuse.

Bruno Moulin indique que ce n'est pas dans la liste des travaux.

Mr Le Maire lui répond qu'on peut tout critiquer mais que selon lui c'est quand même la conception du projet de départ qui pose problème.

Bruno Moulin lui répond que ce n'est pas une critique mais juste le fait de mettre 3 barrières. Mr Le Maire lui répond qu'il n'y a pas que ce lieu qui soit dangereux et qu'il est mal venu de « parier » sur les personnes.

Bruno Moulin lui répond que si jamais cela arrive...

Mr Le Maire rappelle que la Mairie ne peut pas être responsable de tout et que les responsabilités sont partagées.

Mr Le Maire termine en indiquant que si le sujet a été vu en commission Urbanisme, il n'y a pas de raison de ne pas pouvoir faire quelque chose pour sécuriser. Il interroge Emmanuel Salgado. Emmanuel Salgado lui répond qu'il reste sur le débat d'orientation budgétaire. Ce ne sont pas des barrières qui vont faire changer le Débat d'Orientation Budgétaire.

Mr Le Maire demande s'il y a d'autres remarques.

Annie Lardon demande ce qui est prévu en « divers » sur le budget culture.

Mr Le Maire répond que c'est pour faire face aux besoins imprévus. Cela a toujours fonctionné de cette manière sur tous les thèmes en prévision.

Isabelle Damon explique qu'il est préférable d'avoir une réserve.

Frédéric LARGERON indique que les projets sont listés mais il trouve compliqué de se positionner sur tous ces points.

Mr Le Maire explique que tout ne pourra pas être fait. Il aimerait que chacun se positionne sur les priorités.

Bruno Moulin explique que cela dépend des besoins de la commune. Par exemple pour les services techniques, la liste est encore longue.

Frédéric Cotte explique que rien n'a été fait pendant longtemps....

Frédéric cotte demande à Bruno Moulin de ne pas lui couper la parole, lui ne se l'étant pas permis.

Frédéric Cotte répond que tout le monde parle de sécurité mais que le personnel n'avait aucun vêtement de visibilité, un tracteur avec une direction défectueuse. Frédéric Cotte précise qu'il ne souhaite pas recevoir des leçons mais que l'objet de l'échange est d'avoir un avis. Il demande donc de donner un avis. Il prend l'exemple de la tondeuse en précisant que la priorité sera donnée à une bonne occasion pour réduire les coûts.

Frédéric cotte dit qu'avant de toujours critiquer, il serait bon de construire quelque chose.

Il indique qu'il faut échanger sur les priorités qui ne sont pas les mêmes pour tous. En s'adressant à Bruno moulin, il lui dit que peut être sa priorité va à la culture alors que pour lui ce sont les travaux. Il faut échanger.

Bruno Moulin demande à avoir les prix pour tous les postes.

Mr Le Maire répond qu'il a déjà expliqué qu'il ne s'agit pas de faire des comptes d'apothicaire mais bien de débattre sur des orientations. Il reprend l'exemple de l'éclairage au gymnase, est-ce une priorité ?

Frédéric Cotte précise que cela permettrait de faire des économies. De plus cet investissement serait intéressant pour de nombreux désidériens (Scolaires, associations ...)

Bruno Moulin redit qu'il ne s'agit pas d'un débat d'orientation budgétaire sans les chiffres.

Mr Le Maire lui répond que si, mais que c'est nouveau et que l'idée est de parler des orientations. Il demande à chacun d'essayer de se projeter. Il rappelle qu'il y aura une commission finances puis un vote du budget primitif.

Lauriane Rancon précise qu'il y aura bien les chiffres pour le vote du budget.

Mr Le Maire indique que ce sera le cas comme l'an dernier.

Mr Le Maire demande au conseil s'il peut avoir un avis et que chacun prenne ses responsabilités.

Annie Lardon lui répond que ce n'est pas qu'elle ne veut pas donner un avis mais elle estime que quand Mr Moulin parle il est pris de « haut ».

Frédéric Cotte reprend la parole et demande à Annie Lardon de donner son avis, ses choix. Bruno

Moulin répond que ce n'est pas à eux de faire des choix car ils sont 5 et donc ce ne sera pas voté.

Mr le Maire lui dit qu'il sera entendu.

Bruno Moulin répond qu'à ce moment il ajoutera les travaux dans la chapelle Claire Joie pour 7 500 €.

Valérie Escoffier propose un tour de table. Elle explique que ses priorités sont sur les gains d'économie (éclairage Gymnase, éclairage nocturne) car les économies impacteront aussi le fonctionnement.

Bruno Dufaure Decitres ajoute le remplacement des portes et notamment les issues de secours qui fonctionnent mal. C'est important pour la sécurité. Il demande aussi le remplacement du matériel sportif pour les scolaires (demandes des professeurs). Il précise que certains aménagements vers les Tennis ne coutent pas chers et permettraient d'éviter des problèmes. Emmanuel Salgado indique que pour lui ce sont les gros projets qui doivent guider les choix. On ne pourra pas tout faire. Il rappelle qu'il faudra intégrer les travaux d'accessibilité et l'éclairage. Emmanuel Salgado rappelle que tout ne sera pas fait cette année.

Il indique que le lagunage a été enlevé et que s'il est possible de le reporter ce sera une bonne chose.

Elisabeth Fayard donne priorité à la sécurité sur la traversée de la commune et revient sur les 3 barrières à la maison de retraite qu'elle aimerait voir mettre. Elle est pour axer sur les économies d'énergie.

Michèle Vicens met en avant le pôle médicosocial, les outils de téléphonie, les économies d'énergie, la sécurité (barrières à la maison de retraite) et enfin pour la culture, elle aimerait une étude dans un 1^{er} temps pour voir ce qu'il est possible de faire. Elle pense également au cinéma sur du moyen terme.

Lauriane Rancon indique qu'il faut faire ce que l'on peut faire et pas plus. Ce n'est pas la peine d'inscrire au budget des choses qu'on ne pourra pas faire, faute d'agent. Elle indique qu'elle aurait plus de facilité à se positionner avec les chiffrages. Pour autant, elle s'oriente sur les travaux permettant à terme des économies, la sécurité et ce qui sert au plus grand nombre. Micheline Amon aimerait mettre l'accent sur la sécurité (les piétons, le carrefour de la mairie) et le cinéma. Elle trouve important pour des raisons de sécurité de mettre l'interphone à l'école.

Frédéric Cotte passe son tour étant donné qu'il s'est déjà exprimé.

Jean Laurent Desouche met en avant la sécurisation sur tous les points « chauds », les trottoirs. Tout le reste lui paraît intéressant, il précise qu'il fait confiance à la commission finances pour faire les bons choix en fonction de ce que les différentes commissions auront demandé. Il ne faut pas compliquer les problèmes.

Nadine Rasclé indique qu'elle a du mal à se positionner sans les chiffres. Elle note que les toilettes du gymnase, qui étaient programmées, ont disparu. C'est également le cas pour la station d'épuration de la Clare qui représente une somme importante.

Quelqu'un lui répond que c'est le SIVOM qui s'en chargera. Bruno Moulin demande le chiffrage. Emmanuel Salgado lui répond 1M7. Une réunion sera prévue pour convenir du futur dimensionnement entre la Seauve et St Didier.

Nadine Rasclé reprend en indiquant qu'elle espère que cette fois la réunion des finances se passera dans de bons termes, que les personnes autour de la table seront respectueuses, qu'ils ne seront pas méprisants, ni agressifs comme la dernière fois. J'attends toujours des excuses de certains et je ne les ai toujours pas eues.

Annie Lardon dit qu'elle s'oriente sur la sécurité (Ecole, ...) et elle aurait aimé qu'un chiffre soit indiqué pour les réparations de la chapelle Claire Joie. Cela lui aurait fait « chaud au cœur ». Le cinéma doit également être fait. Elle termine en indiquant que c'est difficile pour eux de discuter pour construire quelque chose. Elle précise que sa remarque est faite dans un bon état d'esprit. Elle souhaite indiquer qu'elle veut construire pour St Didier. Elle trouve que Bruno Moulin se fait agresser, qu'elle se fait dire qu'elle a une étroitesse d'esprit dans un mail. Elle trouve que c'est du manque de respect vis-à-vis de l'opposition, comme l'a dit Nadine. Elle s'adresse à Mr Le Maire en lui disant que c'est grave s'il n'en a pas conscience. Elle précise qu'elle participe avec plaisir à la commission scolaire car elle estime que Mme Gaude respecte les gens.

Mr Le Maire ne comprend pas la remarque.

Annie Lardon lui dit que Bruno Moulin se fait agresser quand il prend la parole.

Mr le Maire lui précise que chacun a le droit de répondre et que ce n'est pas le sujet du moment.

Annie Lardon tenait à souligner ce point.

Bruno Moulin s'inquiète de la station d'épuration. Il trouve que les voiries sont importantes, tout comme les réseaux. Bruno Moulin explique son parcours de nouvel élu et ses désillusions (coûts, investissements) concernant le projet de la Halle qu'il avait mené, l'importance des voiries. Il redit que les priorités n'apparaissent pas, tout est au même niveau. Il pense que chaque année, il faut faire de l'assainissement, des gros projets puis d'autres plus petits. Bruno Moulin indique que beaucoup de gens sont présents pour la chapelle et qu'il se rappelle qu'une étude avait été faite pour la mise aux normes de celle-ci. Il se souvient bien que le montant n'était pas très élevé. Il rappelle que le bâtiment est disponible, en bon état, récent, qu'il rend service et qu'il ne coûte rien. Pour lui, cela satisfait plein de gens à un coût réduit. On peut faire la halle sans se passer du reste. Il propose donc d'ajouter des travaux à la chapelle pour un montant d'environ 10 000 € et de la remettre en état rapidement.

Frédéric LARGERON indique que lorsqu'il a préparé ce conseil, il pensait qu'il y aurait les tarifs et pour lui ça guide plus facilement. Il insiste sur les tribunes qui sont demandées depuis longtemps. Pour les matchs de Basket et les autres aussi, c'est plus agréable. Il pense qu'il faut être équitable envers tous. Il dit que le tennis a déjà eu des travaux et donc que la demande pour le chalet n'est pas prioritaire. Il parle également de la signalétique pour les résidents du camping et de la circulation dans ce secteur. La tondeuse pour les services techniques le laisse perplexe. Les services techniques sont toujours très demandeurs, il va falloir voir les priorités. Pour la culture, il y a la chapelle, et le cinéma qui est important pour les scolaires, « on le met mais on ne le fait pas ». Cela l'ennuie de le repousser systématiquement. Pour le reste, il indique qu'il laissera faire les spécialistes. L'éclairage nocturne lui semble prioritaire.

Guillaume Goret est pour la reprise des marquages au sol, des dos d'âne pour la sécurité et l'éclairage du gymnase.

Bernard Eparvier donne ses priorités à la salle polyvalente (sanitaires) car c'est en mauvais état et important pour l'image de la commune. Le cinéma aussi est important mais il faut du budget.

Mr Le Maire lui rappelle les coûts approximatifs entre 200 000 et 250 000 € pour le cinéma, 650 000 € pour la halle avec une subvention qui va jusqu'en 2018. On ne pourra donc pas tout faire en même temps.

Patrick Rouchon indique que le chiffrage lui manque. Il insiste cependant sur la sécurisation

(travaux, carrefour mairie..), les économies d'énergie. Il rappelle le problème du lagunage (+100 000 €). Il reparle de la 2ème ressource en eau et demande à Emmanuel Salgado s'il peut transmettre le dossier sur ce sujet.

Mr Le Maire indique qu'en fonction des modifications sur les syndicats, il peut y avoir des impacts. En attendant, les travaux sur les conduites d'eau continueront.

Bruno Moulin ajoute que la communauté de communes ne doit pas être négligée même si elle estime être en difficulté. Il indique qu'elle investit à plusieurs endroits comme à Aurec pour 1M d'euros pour un pôle informatique, pas mal également à la Séauve sur Semène.

Mr Le Maire rappelle que ce sont les communes qui sont porteurs des projets et que la communauté de communes participe. Il ne faut pas confondre. Concernant les montants annoncés par Bruno Moulin, Mr Le Maire lui demande d'où ils viennent car ils ne correspondent pas du tout au concours de la communauté de communes.

Bruno Moulin indique qu'il les a vu au budget de la communauté de communes mais ne les a pas avec lui.

Bruno Moulin ajoute qu'il faut aussi intégrer le PAP (Plan d'accompagnement projet) de RTE (ligne à très haute tension) qui permettra d'apporter 280 000 € si cela se fait. D'après lui cela est décidé ou doit se décider et cela compte dans le budget. Par rapport au choix, il en est question nulle part alors que les travaux sont prévus pour 2017 d'après la brochure de RTE donnée ce soir. L'argent doit donc être disponible et il faut trouver une utilisation de cet argent.

Mr Le Maire lui explique que sa position n'a pas changé sur le PAP. Il reste fidèle à ses choix et tant qu'il n'aura pas été signifié de la part du conseil d'état de la décision il ne fera pas de « plan sur la comète ». On peut imaginer un complément d'enfouissement, tout comme une taxe pylône qui reste en partie sur la commune. La taxe pylône représente 35 000 €.

Mr Le Maire rappelle que si le conseil d'état donne raison à l'association MBE environnement, on peut imaginer un enfouissement total sur la commune, ou un nouvel échange sur le sujet. On ne peut donc pas présager. Mr le Maire demande à Bruno Moulin s'il a une vision sur ce point. Bruno Moulin indique que si ce devait rester en l'état, il serait bien d'avoir un peu anticipé. Si on les a tant mieux et on a prévu quelque chose, et si on les a pas tant pis. Mais ce serait bien d'y avoir pensé dans le budget car cela peut changer beaucoup de choses, pour le cinéma par exemple.

Mr Le Maire rappelle que nous n'aurons pas de vision avant le vote du budget, la décision ne devant pas intervenir avant Avril.

Bruno Moulin dit que si on a l'argent il faudra l'utiliser.

Mr Le Maire en convient.

Mr Le Maire rappelle qu'il faudra prévoir un emprunt pour le budget d'équilibre.

Cela devra être validé en fonction de la CAF (Capacité d'autofinancement) et du virement de la section de fonctionnement.

Il insiste sur l'importance de prévoir un programme pour la mise aux normes de l'accessibilité. Les montants sont conséquents, il faudra donc le prévoir sur plusieurs années et travailler sur le détail des propositions faites par le cabinet d'analyse.

Vote sur le débat d'orientation budgétaire : 5 Abstentions, Approuvé à la Majorité.

La date de la prochaine commission finance est fixée au lundi 21 Mars à 20h.

X CREATION D'UN SERVICE CIVIQUE

Il vous est proposé de créer un service civique pour une durée de 8 mois à raison de 24 heures/semaine à compter du mois de juin 2016.

Cette personne serait affectée au sein du service culture et communication. Il existe un montant minimum qui peut être abondé par la commune.

Afin d'être en phase avec ce qui est versé par la communauté de communes pour les volontaires, il faudrait qu'on participe à hauteur de 232.66 € /mois pour arriver à une rémunération de 700 €/mois.

La personne assurera un renfort et travaillera sur la saison culturelle, l'élargissement de l'offre en fonction des besoins de la population, aide à la rédaction du bulletin municipal,

Frédéric Largeron demande s'il y a eu des demandes.

Michèle Vicens explique que non, qu'il faut d'abord valider la création et ensuite faire paraître la fiche de poste.

Frédéric Largeron demande pourquoi cela débute en Juin.

Michèle Vicens lui répond qu'il s'agit du délai des démarches (dossier validé par les services compétents) et que l'été est le moment où il y a le plus de besoins.

Nadine Rasclé demande les conditions d'accès.

Michèle Vicens lui répond qu'il faut avoir entre 16 et 25 ans, et qu'il s'agit d'un engagement pas d'une embauche. Il y a un fascicule disponible avec les conditions.

VOTE pour la création : **Approuvé à l'unanimité**

VOTE pour le montant d'abondement par la commune : **Approuvé à l'unanimité**

XI APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Il vous est demandé d'approuver le Schéma de Mutualisation de la Communauté de Communes « Loire-Semène ».

Ce schéma a été débattu à la communauté de communes.

Emmanuel Salgado explique que cela a pour but de mutualiser les compétences des communes. La loi NOTRe a poussé en ce sens.

Il faut savoir que la communauté de communes doit faire un bilan de son schéma de mutualisation.

Des fiches d'action sont disponibles par rapport aux différentes compétences. Il donne l'exemple des formations, de l'urbanisme, des réseaux. Il faudra intégrer les réformes prévues. Il existe une convention possible entre la commune et la communauté de communes. Il faut travailler sur ce sujet.

Le site internet de St Didier a été cité en exemple pour montrer l'état d'esprit, le vouloir travailler ensemble.

Emmanuel Salgado cite les différents éléments de mutualisation possibles (parc matériel, bâtiments, la vidéo protection, la saison culturelle, le développement économique, l'assainissement...).

Il explique qu'il a été mandaté pour faire le tour des services techniques et voir comment faire évoluer ce sujet.

Les différentes fiches sont disponibles en mairie.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

XII NUMEROTATION LOTISSEMENT « LE HAMEAU DE CAILLOU »

Il vous est proposé d'établir la numérotation du lotissement « Le Hameau de Caillou » situé Chemin de l'Aragne.

Il est proposé de numéroter de 1 à 15 comme prévu lors de la mise en place du lotissement.

Il est important de définir ce point pour informer le cadastre.

Emmanuel Salgado explique qu'il existe 2 modes de numérotation.

Mr le Maire explique qu'il existe de mauvais adressages sur certains foyers, cela peut poser problème pour la fibre optique. Il faudra y travailler.

Frédéric Largeron explique que c'est important car au lotissement les Adreys, il y a eu des problèmes par rapports aux adresses.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

XI QUESTIONS DIVERSES

- Bilan piscine 2015

Le Bilan pourra être communiqué par la mairie.

L'année 2015 a été bonne par rapport aux années précédentes grâce à l'ensoleillement.

Le nombre d'entrées sur 2015 est de 20 947 (3eme fois au-dessus de 20 000).

Pour repère l'an dernier 6 200 entrées

- Courrier « Flâneries des Arts »

Mr Le Maire lit le courrier de l'association flâneries des arts qui lui a été adressé le 12 décembre et reçu le 15 décembre 2015. Il n'a donc pas pu être traité au dernier conseil municipal. Il en fait lecture aux membres du conseil Municipal.

Le courrier concerne le lieu utilisé par l'association soit la chapelle claire joie. Courrier disponible sur demande à Mr Le Maire.

Texte lu en réponse par Mr le Maire à l'association :

« Pour information, j'ai effectivement visité la chapelle d' Aigueperse mais le contexte n'est pas le même qu'à St Didier, la chapelle fait partie intégrante du siège de la communauté de communes où une médiathèque est également présente, l'accès se fait à l'étage, il y a un ascenseur, le personnel de la com com est présent, la chapelle a un caractère architectural intérieur plus intéressant (voutes et arches), ses vitraux sont religieux, les travaux réalisés ont été supérieurs à 200 000 €.

Lors de ce déplacement j'ai présenté à Mme Escoffier le projet des Architectes du centre de gestion 43 par lesquels Mr Bonnefoy avait demandé leur intervention afin de fournir un devis de travaux pour une réaffectation de la chapelle et sa mise aux normes (accessibilité y compris un escalier pour accéder à la tribune, création de sanitaires, mise aux normes électrique, des menuiseries intérieures, remplacement des radiateurs, travaux de finitions, etc..., n'étaient pas prévu les travaux de réfection de la couverture et de la zinguerie qui sont pourtant en piteux état) le coût des travaux a été chiffré le 22 janvier 2009 à 146 000 € H.T. auquel il faut ajouter 7 020 € d'honoraires.

Aucune suite n'a été donnée jusqu'à ce jour. Nous pouvons nous interroger sur cet immobilisme et s'interroger sur le fait que rien n'a été fait entre 2009 et 2014. Peut-être que seul le Maire de l'époque était au courant ? Peut-être qu'il n'y avait pas d'argent pour financer ces travaux ? Toujours est-il que le 1^o octobre 2010 Mr Bonnefoy avait demandé aux services des domaines une estimation de la Chapelle et de son parc ainsi que des anciens locaux des restos du cœur. Sans doute avait-il une idée derrière la tête.

J'ai effectivement dans un premier temps et à plusieurs reprises tenu des discours rassurants auprès des membres de Flâneries des Arts. Sans doute sous la pression car dès le 19 mai 2014 je les rencontrais. Mais comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises le passage de témoin notamment au niveau de la culture a été inexistant, il a fallu fouiller dans les archives et les dossiers afin de prendre connaissance de toutes les problématiques de ce lieu. Le 29 octobre 2015, je n'ai pas été ambigu. J'ai bien averti la présidente Mme Escoffier de ma décision de ne pas mettre à sa disposition la chapelle et qu'aucuns travaux de mise aux normes ne seraient entrepris. Il semblerait que l'information n'ait pas été transmise à Mr Gérard Laval qui était présent à la réunion du calendrier des associations et souhaitait inscrire ce lieu pour la prochaine saison culturelle de Flâneries des Arts. J'ai donc transmis le 17 novembre 2015 un courrier officiel à l'association afin d'acter ma décision.

Si Flâneries des Arts a bien voulu « jouer le jeu » pour la saison 2015, je lui demande de bien vouloir poursuivre pour les années futures ses prochaines saisons culturelles en d'autres lieux adaptés à leurs activités comme vous l'avez fait avant la chapelle (l'église pour les concerts, la salle du conseil communautaire ou le théâtre de St Didier, les différentes médiathèques de Loire Semène et la Mairie pour des expositions).

On peut se demander pourquoi l'exécutif de la municipalité précédente a autorisé Flâneries des Arts à organiser ses manifestations dans un lieu non inscrit en tant qu'établissement recevant du public.

J'ajoute que compte tenu de la surface d'accueil de cette chapelle (de 70 m² + 30 m² du chœur), elle reste d'une petite surface donc une petite capacité d'accueil, donc un lieu non destiné à l'usage de plusieurs manifestations. Compte tenu des servitudes de passage liées aux voisins, d'un montant important de travaux de mise aux normes, de rafraichissement et d'équipement

notamment en terme d'éclairage, que l'inscription d'un projet salle d'expositions à la Halle au travers du contrat Auvergne + permettant d'y accueillir de nombreuses activités diverses et variées, il est donc légitime pour la municipalité de privilégier ces investissements et de se poser la question de conserver ou non ce lieu dans le patrimoine de la commune.

L'état de nos finances locales par la baisse et le désengagement de l'état dans de nombreux domaines nous démontre qu'un travail encore plus poussé doit être effectué afin d'obtenir et de dégager des capacités d'investissement nous permettant de réaliser des projets réalistes pour l'intérêt de tous.

Enfin pour terminer de répondre à ce courrier et concernant les raisons qui motivaient également mon refus d'utiliser le parc Claire Joie pour des manifestations, il est évident que pour des raisons de nuisances sonores, la cour étant entourée d'une part par une résidence sénior et d'autre part par des logements, nous ne puissions accepter de telles manifestations. N'oublions pas que la commune a déjà rencontré des problèmes dans ce domaine.

Je ne souhaite pas mettre en péril le destin de l'association Flâneries des Arts, bien au contraire. Je resterai un soutien, elle propose des manifestations d'excellente qualité pour celles et ceux qui apprécient les arts, et bien différentes de celles que l'on connaît sur St Didier. Cependant la Chapelle Claire Joie qui fait actuellement l'objet d'une controverse, ne doit pas être en tout cas, l'objet d'un chantage affectif, ni l'objet de manipulations malintentionnées d'individus dénués de tout sens de l'intérêt général mais bien décidés à nuire à l'image du Maire et aux projets de l'équipe municipale majoritaire. »

Mme Escoffier, présidente de l'association, demande la parole.

Mr Le Maire lui répond qu'il lui a répondu à travers ce courrier et qu'il ne souhaite pas en lui laissant la parole que cela devienne un débat « houleux ». Il lui propose une rencontre mais ne lui laisse pas la parole dans le cadre du conseil.

Mme Escoffier insiste pour que le collectif puisse intervenir.

Mr le Maire lui fait remarquer qu'ils se sont déjà beaucoup manifestés, et qu'il a répondu à leur demande. De plus, il se tient à disposition pour un RDV avec le collectif.

Bruno Moulin demande à répondre puisque la dernière municipalité a été mise en cause.

Mr le Maire lui laisse la parole.

Bruno Moulin rappelle qu'une demande sur les travaux a été chiffrée mais avec des montants au maximum. Il ne comprend pas pourquoi se passer d'un lieu où tout fonctionne, où la sécurité est dans les normes. Il ne comprend pas les arguments.

Mr Le Maire lui demande pourquoi cela n'a pas été fait ?

Bruno Moulin lui répond qu'il n'y avait rien à faire car il est possible de faire tourner cette salle avec seulement 10 000 € d'électricité. Tout serait réglé. Mr le Maire lui redemande pourquoi cela n'a pas été fait.

Bruno Moulin lui répond qu'il n'y en avait pas besoin. Il ne faut pas faire de la sécurité quand ce n'est pas nécessaire, c'est comme à l'église. On s'est arrêté car c'est cher et pas nécessaire. Mr Le Maire lui rappelle qu'il s'agit de sa vision et que ce n'est pas lui qui doit répondre aux courriers de la préfecture.

Bruno Moulin lui dit qu'il n'y a pas de courriers de la préfecture. Il ne faut pas en inventer. Mr le Maire lui demande s'il veut venir voir les courriers.

Bruno Moulin redit qu'il n'y en a pas et qu'on peut faire fonctionner la salle juste en faisant la mise aux normes électriques. « Il ne faut pas chercher des raisons, on peut dire que le voisin n'est pas content, qu'il y a du bruit, on trouve toujours quand on cherche. Pour la Halle, il n'y aura pas de parking. On trouve toujours des raisons quand on ne veut pas faire les choses. L'association tournait bien et maintenant on ne veut plus de ça... »

Mr le Maire intervient et dit que ce n'est pas ce qu'il a dit. L'association a commencé dans d'autres salles et peut éventuellement se produire dans d'autres lieux.

Bruno Moulin lui indique qu'étant présent, il sait que la 1^{ère} exposition était à la chapelle. Il reprend en indiquant que c'est d'abord la commune qui s'en est servi puis Flâneries des arts en voyant que cela fonctionnait bien.

Bruno Moulin indique que la Halle n'aura pas le même cachet et que cela va coûter cher. La commune n'a peut-être pas l'argent pour le faire. Alors qu'il existe aujourd'hui ce lieu qui fonctionne. Il pense qu'il n'y a pas besoin de gros travaux. C'est en tout cas, la réponse de flâneries des arts.

Bruno Moulin rappelle que ce n'est pas enclavé, il y a le parc. Il n'y a qu'un plaignant et il sait bien pourquoi il se plaint.

Nadine Rasclé intervient pour dire qu'elle espère qu'il ne s'agit pas encore d'une promesse électorale de la vendre à quelqu'un pour lui faire plaisir.

Mr le Maire la reprend et lui demande d'expliquer ses propos « encore une promesse électorale »

Nadine Rasclé répond au maire qu'il sait très bien à quoi elle fait référence.

Mr le Maire lui demande d'aller au bout de son idée et de développer. Il souhaite que tout le monde entende ce qu'elle a à dire.

Nadine Rasclé lui répond qu'il voit très bien de qui elle parle.

Mr Le Maire lui redemande de développer clairement ce qu'elle souhaite dire.

Nadine Rasclé lui répond qu'elle, elle attend toujours ses excuses suite à la dernière réunion des finances.

Mr le Maire lui rappelle que ce n'est pas l'objet de l'échange et qu'on ne va pas revenir encore sur cette commission. Il lui redemande de préciser ce qu'elle a dit.

Bruno Moulin intervient et demande pourquoi il n'a pas eu le courrier de Flâneries des arts.

Mr Le Maire pense que chacun l'a eu dans sa boîte aux lettres par l'association.

Bruno Moulin indique qu'ils sont 5 à ne pas l'avoir eu par l'intermédiaire de la mairie.

Les autres membres du conseil répondent tous qu'ils l'ont eu par l'intermédiaire de Flâneries des Arts.

Lauriane Rancon explique que suite au dernier conseil, elle a sollicité le maire pour l'avoir par mail et qu'il lui a transmis sans problème. De plus chacun l'a reçu juste après dans la boîte aux lettres par l'intermédiaire de l'association.

Mr Le Maire reprend en disant que chacun l'a eu dans sa boîte aux lettres.

Annie Lardon aurait voulu l'avoir par la mairie.

Mr le Maire lui fait remarquer qu'elle connaît le contenu puisqu'elle l'a reçu par flâneries des arts, et demande ce que cela change.

Annie Lardon indique qu'elle aurait voulu l'avoir aussi par la mairie.

Mr le Maire souhaite revenir sur les propos tenus par Mme Rasclé car il estime ceux-ci très importants. Il reprend les propos « encore une promesse électorale » et il lui demande d'aller au bout de l'idée qu'elle souhaite développer.

Nadine Rasclé répond qu'elle l'a dit et demande à quoi cela servirait d'en dire plus. Elle ajoute qu'elle attend toujours ses excuses.

Mr le Maire insiste et lui demande ce que cela veut dire et à quoi sert cette intervention. Nadine Rasclé lui répond qu'il est dans l'agressivité, et qu'elle lui « renvoie la balle ».

Mr le Maire insiste et lui demande ce que cela veut dire. Nous sommes tous autour de la table, il faut dire les choses.

Bruno Moulin répond que cela veut dire qu'on a un équipement qui fonctionne et qu'il faut le garder.

Mr le Maire demande à Mr Moulin de laisser Mme Rasclé répondre, il s'adresse à elle.

Nadine Rasclé ne répond pas.

Bruno Moulin reprend en indiquant que les personnes de l'association ne comprennent pas pourquoi maintenant c'est trop cher.

Mr le Maire dit qu'on ne peut pas ramener cela qu'à un problème de prix. Il faut tenir compte de tous les éléments et notamment de ce qui a été mis dans le bulletin municipal.

Il ajoute qu'on a rarement vu autant de « tapage » dans la presse que pour cette chapelle et qu'il y a d'autres priorités sur la commune. Il explique qu'il ne veut pas que cela devienne un chantage affectif.

Bruno Moulin indique qu'il ne s'agit pas d'un chantage mais d'un attachement au patrimoine de St Didier. Il en reste peu. Les vitraux peuvent être reconnus comme des œuvres d'art inestimables. Il estime que vendre 100 000 € c'est comme de les donner. Celui qui achètera fera une bonne affaire. Ce bien appartient aux habitants et essentiellement pour des raisons financières on veut le vendre. Bruno Moulin pense que la commune est plutôt bien gérée et que ce n'est pas nécessaire. Il estime qu'on souhaite s'en débarrasser.

Annie Lardon trouve regrettable que la parole ne soit pas donnée à Mme Escoffier. Elle reprend les propos du maire « individus mal intentionnés ». Elle trouve les propos graves.

Mr Le Maire reprend ses propos et indique que cette phrase ne concerne pas flâneries des arts mais ceux qui cherchent à nuire à l'image du maire et des conseillers de la majorité.

Bruno Moulin lui répond qu'il n'a besoin de personne pour nuire à l'image du maire, il y arrive bien tout seul.

Jean Laurent Desouche explique qu'il a fait partie des membres fondateurs de flâneries des arts et que Michel Bonnefoy, ancien maire, lui avait demandé de travailler sur le sujet de la Chapelle. Il explique que dès les 1^{er} concerts il y a eu des courriers pour le bruit, mais plus embêtant encore, il y a un droit de passage dans la Chapelle. C'est à son sens, ce qui empêche et qui a empêché Michel Bonnefoy également de se lancer dans les travaux. En tant que conseiller Municipal, il pense qu'on ne peut pas engager l'argent de la commune et des citoyens en un lieu dont on n'a pas la pleine jouissance. Le fond du problème est là, on n'a pas les moyens d'aller contre. Il faut pour autant essayer de sauver les vitraux. Le droit de passage limite beaucoup. Lors d'une exposition, il n'est pas possible d'assurer les tableaux de valeur à cause de ce droit de passage. Il aurait aimé lui aussi faire quelque chose mais aujourd'hui il voit que ce n'est pas possible. Il insiste sur l'importance de sauver les vitraux.

Bruno Moulin reprend en disant que le droit de passage est effectivement un problème et qu'il faut limiter les travaux. Pour autant sur les nuisances sonores, c'est toujours la même personne qui se plaint et il n'y a pas eu d'expertise de la part de la préfecture. Il demande à ce que la commune fasse la mise aux normes électriques et utilise la chapelle en l'état. Il revient sur le fait qu'il ne voit pas le rapport avec le fait de faire du mal au maire, il indique que c'est tellement ubuesque, niveau cours de récréation. Il ne voit pas ce qui peut dicter cette vente.

Mr Le Maire reprend en indiquant que la vente n'est pas au débat ce soir et qu'il a répondu à Flâneries des Arts.

- Courrier « Prévention Routière »

Bruno Dufaure De Citres informe de la demande de participation faite pour accompagner les actions locales de prévention pour un montant de 120 €. Les journées auront lieu le 28 et 29 Avril au Gymnase.

- Courrier de la préfecture pour la chenille processionnaire du pin.

Il s'agit d'un insecte très présent en Haute Loire. La population a fortement augmenté. Il y a un risque sur la santé publique car il y a des réactions urticantes. Il faut informer le public sur les sites repérés.

- Texte lu par Elisabeth Fayard sur l'ABS

L'étude des besoins sociaux a débuté en fin d'année 2015 par plusieurs réunions, la constitution d'un comité de pilotage avec des acteurs extérieurs au CCAS, une vidéo conférence avec le compas et enfin un séminaire qui a eu lieu début février.

Cette ABS nous a permis de recenser plusieurs thématiques sur lesquelles nous aurons à nous pencher et nous sommes déterminés au sein du CCAS à poursuivre ce travail. Jusqu'à fin mai nous avons l'aide d'une stagiaire en sciences sociales qui va réfléchir à la manière de pérenniser ce travail.

Il faut se dire que les résultats de cette analyse n'impactent pas seulement le secteur social mais sont en lien avec tous les secteurs de la vie de notre cité : scolaire, culturel, associatif, urbanisme.

Si nous voulons poursuivre et pérenniser ce travail il apparaît que le travail administratif va s'en trouver quelque peu augmenté, il serait nécessaire de mettre une demi-journée par semaine du temps de Josiane Paulet à disposition du secteur social.

Par ailleurs la volonté du CCAS est aussi d'élargir ses actions sur le terrain en direction des personnes âgées afin de créer plus de lien avec la population active ou intergénérationnel. Ainsi nous aimerions cette année animer une vraie « semaine bleue » au mois d'octobre, manifestation que nous avons initiée en 2015 par la projection d'un film suivie d'une collation. Nous sommes également en relation avec l'ANCV pour pouvoir permettre aux séniors qui ne le peuvent pas toujours de partir en vacances, et aider aussi les jeunes adultes à organiser eux-mêmes leurs vacances à des conditions très intéressantes.

La volonté du CCAS de mener des actions nouvelles nous obligera à demander une légère augmentation de la subvention versée par la commune par rapport à celle de 2013.

Mr le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Frédéric Largeron demande ce qui se passe à l'école Dolto.

Mr Le Maire indique qu'on peut effectivement s'interroger puisque malgré ses demandes, rien ne paraît dans la presse sur ce sujet. Il est effectivement question de la fermeture de la 7^{ème} classe. Elisabeth Fayard précise qu'il y a eu un article sur la Gazette uniquement.

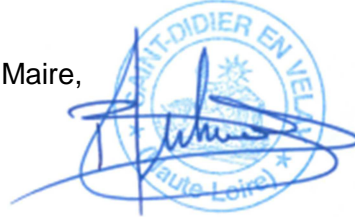
Mr Le Maire explique avoir rencontré les différents intervenants pour argumenter sur les effectifs et les projets pédagogiques. Ils se sont appuyés sur l'ABS et l'évolution de la population.

Malheureusement malgré la mobilisation des parents d'élèves et du chef d'établissement, on s'oriente vers une fermeture. Mr le Maire insiste sur le fait qu'il n'arrive pas à avoir un relai sur la presse assez important. Pour autant, il utilise le site internet de la commune, le panneau lumineux.

Frederic Largeron dit qu'effectivement il faudrait peut-être faire quelque chose dans les rues pour que cela avance.

Mr le Maire clôture cette séance du conseil municipal.

Le Maire,

A circular official stamp in blue ink is partially obscured by a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text "SAINT-DIDIER EN VELE" at the top and "Haute Loire" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.

C. BLANCHARD.